

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**N° 2026/226/AR/8.3**

Le Maire de la Commune de EU,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,  
 Vu le Code de la Route,  
 Vu le Code de la Voirie Routière,  
 Vu les arrêtés municipaux en vigueur  
 Considérant la Commémoration du 81<sup>ème</sup> Anniversaire de la Fête de la Victoire, le Vendredi 8 mai 2026.  
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police,  
 afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

**ARRETE**

**Du Jeudi 7 mai 2026 -20h00  
 Au Vendredi 8 mai 2026 – 12h00**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement sera interdit sur le Parking de la Place du Général de Gaulle face au magasin THEODORE.  
 Le stationnement sera interdit sur quatre places de stationnement rue Georges Clémenceau, face à la Stèle du Souvenir.

**Article 2 :** Le Vendredi 8 mai 2026 de 10h45 à 11h10, la rue Georges Clémenceau sera barrée à la circulation, de la rue Sainte Anne à la place du 8 Mai.

Les automobilistes empruntant le rond-point de la Place du Général de Gaulle se conformeront à la signalisation en place.

**Article 3 :** Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-neuf avril deux mille vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE  
 Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU  
 Tél : 02.35.86.44.00  
 Mail : news@ville-eu.fr

